

Taux de réussite – catégorie B

Mois	Nombre de B1 présentés	Nombre de B2 présentés	Nombre de B1 reçus	Nombre de B2 présentés	Nombre d'heures effectuées B1	Nombre d'heures effectuées B2
2025	janvier	6	2	4	25	14
	février	9	4	5	25	14
	mars	10	2	8	25	14
	avril	4	0	3	28	0
	mai	7	2	5	28	12
	juin	15	7	10	32	10
	juillet	15	7	9	30	9
	août	18	6	12	32	11
	septembre	8	4	5	30	9
	octobre	5	0	3	25	0
	novembre	10	3	6	30	10
	décembre	4	0	3	25	0
Total	111	37	73	26	335	103

Taux de réussite B1 : **65.77%**

Nombre d'heures moyen B1 : **4.6**

Taux de réussite B2 : **70.27%**

Nombre d'heures moyen B2 : **4.0**

Nos élèves donnent leur avis!

Synthèse des avis laissés par les élèves de École de conduite Jouffroy sur vroomvroom.fr au 27 janv. 2026

4,8/5



Note globale

35 avis (dont 35 vérifiés)

100 %

Indice de confiance

Qu'est ce que c'est?

4.83

4.83

4.83

4.77

4.8

ACCUEIL

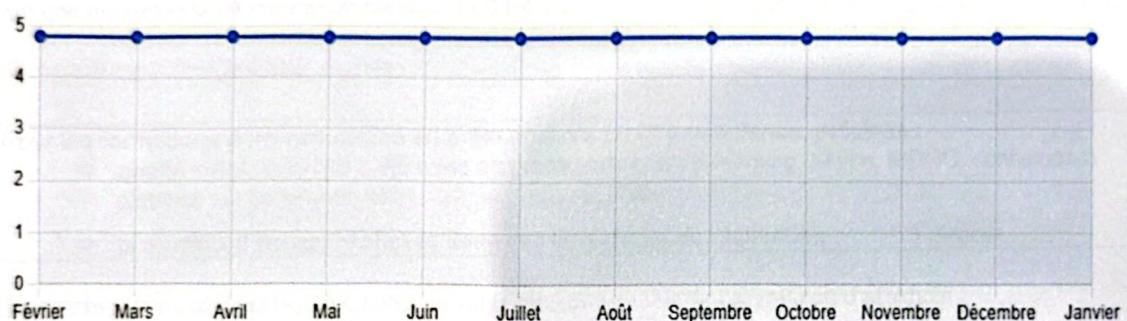
RENSEIGNEMENTS

MOYENS PÉDAGOGIQUE

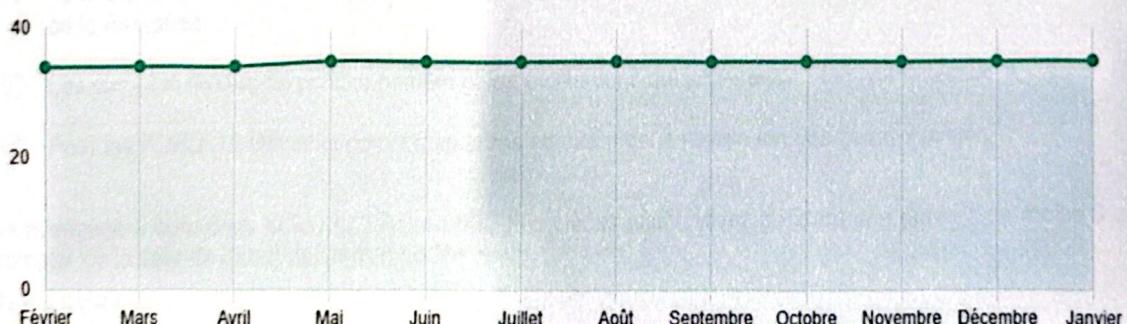
DISPONIBILITÉ

QUALITÉ DE LA FORMATION

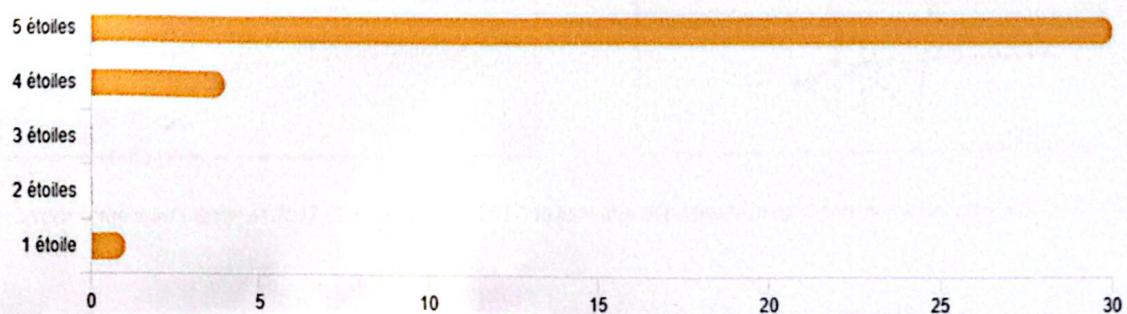
Évolution de la note globale



Évolution du nombre de notes



Répartition des notes



Les informations ci-dessus concernent École de conduite Jouffroy 35 rue Jouffroy d'Abbans 75017 Paris Le processus de vérification des avis par vroomvroom.fr est conforme aux recommandations de la norme ISO 20488. Il a fait l'objet d'une certification par Bureau Veritas en date du 12 septembre 2018

Certificat de réalisation

Je soussigné(e) **Mme Florence DE LUCA**

Représentant légal de l'organisme de formation **INSTITUT KALLIOPÉ - ISEK**

atteste que **Mr Said AYACHI**

salarié(e) de la société **PERMIS ACCÉLÉRÉES – ECOLE DE CONDUITE DES BATIGNOLES**

a suivi l'action de formation **Devenir Référent Handicap**

qui s'est déroulée le **02 décembre 2021**

pour une durée totale effectivement réalisée de **6 heures** conformément au programme pédagogique préétabli.

ACCORD DE PRISE EN CHARGE ENTREPRISE – DEVIS SIGNÉ

Pour les formations dont l'exécution en présentiel n'a pu être maintenue, précisez :

- ⇒ quelle autre modalité a été mise en place (exemple : E-learning, Skype, MOOC, connexion à distance sur plateforme etc.) : **ZOOM**
- ⇒ le nombre d'heures réalisées dans ces conditions de réalisation : **6 Heures**

L'ensemble* des documents et éléments suivants ont permis d'établir l'attestation d'assiduité :

- Feuilles d'émargements (états de présence émargés) ou tous documents et données justifiant la participation effective à l'action de formation.
- Tous documents et données justifiant à l'accompagnement et à l'assistance du bénéficiaire par le prestataire de la formation
- Les comptes rendus de positionnement et les évaluations qui jalonnent ou terminent l'action
- Pour les FOAD : Justificatifs complémentaires attestant de la réalisation des travaux exigés.

Je m'engage à conserver et fournir l'ensemble* des pièces justificatives pendant une durée d'au moins 3 ans à compter de la date de début de l'action de formation.

Fait à **EVRY**

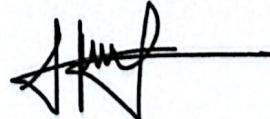
Le **09 Décembre 2021**

**Cachet et signature
du responsable de l'organisme de formation**
Mme F. DE LUCA - Gérante ISEK

ISEK
48 rue des COQUIBUS
91000 EVRY
Siret : 7980305160003

**Signature du stagiaire
(facultative en période COVID19)**

Mr Said AYACHI



*Conformément au Décret n° 2017-382 du 22 mars 2017, la liste des documents et éléments sus mentionnés sont cumulatifs.

SOUS-CRITÈRE 4.3 – Désigner un ou des référents pédagogiques, une ou des personnes chargées des relations avec les élèves, et un ou plusieurs référents handicap

L'établissement a désigné formellement les personnes chargées des fonctions exigées dans le cadre du référentiel qualité.

Le référent pédagogique est Monsieur Ayachi, enseignant diplômé en activité au sein de l'école de conduite. Il est également en charge des relations pédagogiques avec les élèves tout au long de leur parcours.

Le référent chargé des relations avec les élèves est également Monsieur Ayachi, ce qui permet une centralisation du suivi administratif et pédagogique pour une meilleure cohérence.

Concernant l'accueil des publics en situation de handicap, Monsieur Ayachi est également désigné comme référent handicap. Il assure l'orientation des élèves vers les structures spécialisées adaptées, en fonction de leurs besoins, et dispose des informations nécessaires à leur accompagnement.

Ces désignations sont affichées en agence, présentes dans le classeur pédagogique, mentionnées dans la fiche "Réclamations / Référent pédagogique", et seront également rappelées dans la liste des enseignants jointe en supplément dans le critère 4.2

Règlement Intérieur Ecole de conduite Jouffroy

- Respecter l'espace d'accueil.
 - Arriver à l'heure aux séances de code.
 - Ne pas téléphoner ou recevoir d'appel en salle de code.
 - Toute réclamation doit être motivée et adressée par écrit au directeur pédagogique
 - L'élève s'engage à suivre assidûment les cours.
 - Un examen Blanc est organisé 2 fois par semaine, au cours de cet examen l'élève sera évalué à des fins pédagogiques pour une éventuelle présentation à l'examen théorique.
 - Toute injure ou scandales proférées envers l'espace l'accueil ou aux formateurs entraînera systématiquement la rupture de contrat et des poursuites judiciaires.
 - Seul le responsable pédagogique décide du nouveau des séries Dvd (Rousseau, enpc, ediser) aux examens blanc.
 - Toute heure supplémentaire commandée doit être réglée d'avance et sera systématiquement considérée comme due à moins d'être décommandée 48h à l'avance.
 - Tout élève qui ne se présente pas aux examens théoriques et pratiques qui lui ont été attribuées devra justifier de son absence.
 - Etre en possession du livret d'apprentissage pour toute heure de conduite programmée.
- Toute dégradation volontaire à l'agence entraînera systématiquement une rupture de contrat et des poursuites judiciaires.**

SOUS-CRITÈRE 2.5 Réaliser des propositions détaillées et chiffrées des formations dispensées

Nous confirmons que des devis personnalisés et chiffrés sont systématiquement remis à chaque élève, à l'issue de l'évaluation de départ.

Cette proposition tient compte :

Du résultat de l'évaluation initiale (profil, besoins, parcours estimé),

Du volume horaire prévisionnel conseillé,

Du coût détaillé de la formation (conduite, théorie, frais annexes).

Chaque devis est joint au contrat de formation, avec la mention spécifique suivante :

"J'estime avoir pris en considération l'estimation du volume horaire nécessaire à ma formation."

Une copie du devis signé est conservée dans chaque dossier élève. Un exemplaire-type est fourni à titre d'illustration dans les pièces jointes à notre dossier de labellisation.